

Urbanisme - Lanfains

Mise à jour le 14 octobre
2020

≡ Le Plan Local d'Urbanisme en vigueur

La commune est couverte par un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 11 mars 2021.

Il est consultable en mairie et téléchargeable sur le

[Géoportail de l'urbanisme \(https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/\)](https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/)

Les procédures en cours

Pas de procédures en cours.

Instauration du Droit de Préemption Urbain

Par délibération en date du 22 avril 2021, le conseil d'agglomération de Saint-Brieuc Armor Agglomération a soumis au droit de préemption urbain toutes les zones U (urbaines) et AU (à urbaniser) de la commune.

Déclaration préalable pour les clôtures

Par délibération en date du 22 avril 2021, le conseil d'agglomération de Saint-Brieuc Armor Agglomération a décidé de soumettre les travaux d'édification de clôture à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal de Lanfains sauf ceux nécessaires à l'activité agricole ou forestière.

